

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
06/08/84

Origine :
DGR

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :

DGR n° 1640/84

Plan de classement :

24					
----	--	--	--	--	--

Objet :
26^{ème} MISE A JOUR DE LA CIRCULAIRE N° 17.70 DU 29 AVRIL 1970 (ETABLISSEMENTS DE SOINS BENEFICIANT DU MAINTIEN DE SUBSISTANCE)

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

06/08/84

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine :
DGR

MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 1640/84

Objet : Prise en charge des frais de séjour de certains établissements de soins non visés à l'article 11 du décret n° 67.1232 du 22/12/67

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la 26^{ème} mise à jour de ma circulaire n° 17.70 du 29 avril 1970 relative aux établissements de soins non visés à l'article 11 du décret n° 67.1232 du 22/12/67.

J'attire particulièrement votre attention sur le fait que les établissements ci-dessous mentionnés bénéficient du maintien de la subsistance (prise en charge référence F 212) à dater du **1^{er} août 1984 jusqu'au 31 décembre 1984.**

N° de CPAM	VILLE	ETABLISSEMENTS
74 L	ANNECY	Maison de Santé Médicale "L'HERMITAGE" 74480 PLATEAU D'ASSY
74 L	ANNECY	Centre de Cure Médicale "LE BREVENT" 74480 PLATEAU D'ASSY
74 L	ANNECY	Centre Médical "LES CHENES" 856 et 886 Avenue du Docteur J. Arnaud 74480 PLATEAU D'ASSY

**Pour le Directeur et par Délégation
le Directeur Adjoint chargé de la Gestion du
Risque**

R VASSEUR